

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISENNE D'EQUIPEMENT « S.T.E.Q. »

Siège social : 8, Rue 8061 – Zone industrielle Charguia I

La Société Tunisienne d'équipement « STEQ » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2014 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Hichem KACEM et Mr Fethi NEJI.

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs Immobilisés			
Immobilisations incorporelles		60 498	55 588
Moins : amortissements		-45 448	-41 798
Moins : provisions		-10 000	-10 000
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>	1	5 050	3 790
Immobilisations corporelles		12 096 242	14 299 449
Moins : amortissements		-2 884 334	-3 927 620
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>	2	9 211 908	10 371 829
Immobilisations financières		20 249 353	19 031 194
Moins : provisions		-1 510 772	-811 521
<i>Immobilisations financières nettes</i>	3	18 738 581	18 219 673
Total net des actifs immobilisés		27 955 539	28 595 292
Autres actifs non courants		-	-
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	ANC	27 955 539	28 595 292
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		7 973 659	5 650 849
Moins : provisions		-839 720	-888 169
<i>Stocks nets</i>	4	7 133 939	4 762 680
Clients et comptes rattachés		6 591 363	7 238 148
Moins : provisions		-1 428 041	-1 406 518
<i>Clients nets</i>	5	5 163 322	5 831 630
Autres actifs courants		5 914 341	4 294 580
Moins : provisions		-1 486 160	-553 519
<i>Autres actifs courants nets</i>	6	4 428 181	3 741 061
Placements et autres actifs financiers		5 996 978	3 035 345
Moins : provisions		-2 718 681	-1 786 304
<i>Placements nets</i>	7	3 278 297	1 249 041
Liquidités et équivalents de liquidités	8	349 315	2 764 168
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	AC	20 353 054	18 348 580
TOTAL DES ACTIFS	A	48 308 593	46 943 872

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2014
(Montants exprimés en dinar tunisien)

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	Notes	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital social		7 000 000	7 000 000
Réserves		4 733 503	4 333 503
Réserves pour fonds social		226 669	168 585
Avoirs des actionnaires		-150 183	-150 183
Résultats reportés		2 879 437	2 893 248
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	9	14 689 426	14 245 153
Résultat de l'exercice		1 354 850	436 189
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	CP	16 044 276	14 681 342
<u>PASSIFS</u>			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts	10	3 741 273	5 215 429
Autres passifs financiers		4 012	-
Provisions		5 440	5 440
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	PNC	3 750 725	5 220 869
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	11	11 078 999	9 236 281
Autres passifs courants	12	2 009 985	2 446 761
Autres passifs financiers	13	13 778 772	13 269 786
Concours bancaires	14	1 645 836	2 088 833
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	PC	28 513 592	27 041 661
TOTAL DES PASSIFS	P	32 264 317	32 262 530
TOTAL CAPITAUX PROPRES & PASSIFS		48 308 593	46 943 872

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DE 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinar tunisien)

Désignation	Notes	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
Revenus	R1	44 245 660	39 385 787
Coût des ventes	R2	-34 722 757	-30 493 727
MARGE BRUTE		9 522 903	8 892 060
Autres produits d'exploitation	R3	159 433	234 997
Frais de distribution	R4	-2 610 789	-2 459 613
Frais d'administration	R5	-2 833 361	-2 045 606
Autres charges d'exploitation		-357 313	-403 851
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 880 873	4 217 987
Charges financières nettes	R6	-4 964 700	-3 500 674
Produits financiers	R7	278 648	51 974
Autres gains ordinaires	R8	3 467 098	90 795
Autres pertes ordinaires		-25 359	-42 613
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		2 636 560	817 469
Impôt sur les bénéfices	R9	1 281 710	381 280
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		1 354 850	436 189
Eléments extraordinaires (Gains/pertes)		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		1 354 850	436 189
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		-	-
RESULTAT APRES MODIF.COMPTABLES		1 354 850	436 189

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
PERIODE DE 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Notes	31 Décembre 2014	31 Décembre 2013
<u>Flux de Trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients	FEX1	52 187 238	45 131 288
Sommes versées aux fournisseurs	FEX2	-25 608 590	-16 899 054
Sommes versées au personnel & organismes sociaux	FEX3	-2 595 242	-2 274 630
Paiements à l'Etat	FEX4	-11 734 980	-10 179 092
Intérêts de gestion payés	FEX5	-2 735 491	-2 973 934
Autres Encaissements	FEX6	415 883	262 159
Autres Décaissements	FEX7	-5 100	-7 000
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	FEX	9 923 718	13 059 737
<u>Flux de Trésorerie liés aux activités d'investissements</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	FI.1	-165 121	-412 382
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	FI.2	4 469 065	112 700
Décaissements provenant de l'acquisition d'immob. Financières	FI.3	-1 198 000	-460 000
Encaissements provenant de la cession d'immob. Financières	FI.4	-	1 000 000
Autres Encaissements	FI.5	-	-
Autres Décaissements	FI.6	-3 925 721	-707 000
Flux de trésorerie affecté aux activités d'investissements	FI	-819 777	-466 682
<u>Flux de Trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissement dividendes		-	-
Dividendes & autres distributions		-	-
Encaissements provenant des emprunts	FF.1	16 590 810	16 733 584
Remboursement d'emprunts	FF.2	-27 665 516	-26 912 318
Autres Encaissements		-	-
Flux de trésorerie affecté aux activités de financement	FF	-11 074 706	-10 178 734
Incidences des variations de taux de change sur les liquidités & équivalents de liquidités		-	-
Variations de trésorerie		-1 970 765	2 414 321
Trésorerie au début de l'exercice		676 453	-1 737 868
Trésorerie à la fin de l'exercice		-1 294 312	676 453

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION
PERIODE DE 01 JANVIER 2014 AU 31 DECEMBRE 2014

(Montants exprimés en dinars)

Désignation	31 Décembre 2014	%	31 Décembre 2013	%
Ventes de marchandises	44 245 660	100%	39 385 787	100%
Cout d'achat de marchandises vendues	-34 722 757	-78%	-30 493 727	-77%
MARGE BRUTE	9 522 903	22%	8 892 059	23%
Autres charges externes	-2 018 540	-5%	-1 738 634	-4%
Autres produits d'exploitation	159 433	0%	213 385	1%
VALEUR AJOUTEE BRUTE	7 663 796	19%	7 366 811	19%
Charges de personnel	-3 050 731	-7%	-2 175 742	-6%
Impôts et taxes	-269 173	-1%	-219 189	-1%
Subventions d'exploitation	0	0%	21 612	0%
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	4 343 892	10%	4 993 491	13%
Autres produits et gains	3 467 098	8%	90 795	0%
Produits financiers	278 648	1%	51 974	0%
Autres charges et pertes	-25 359	0%	-42 613	0%
Charges financières	-2 264 611	-5%	-3 047 879	-8%
Dotations aux amortissements & provisions	-3 735 358	-8%	-1 753 680	-4%
Reprises sur provisions & amortissements	572 250	1%	525 381	1%
RESULTAT ORDINAIRE AVANT IMPOT	2 636 560	6%	817 469	2%
Impôt sur les sociétés	-1 281 710	-3%	-381 280	-1%
RESULTAT ORDINAIRE APRES IMPOT	1 354 850	3%	436 189	1%
Effets des modifications comptables	-	-	-	-
RESULTAT NET APRES MODIF. COMPTABLES	1 354 850	3%	436 189	1%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PRESENTATION DE LA SOCIETE

La Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » est une société anonyme, créée en 1978, dont le capital social est de 7 000 000 dinars, réparti en 1 400 000 actions de 5 dinars chacune.

Son siège social est domicilié au n° 8, Rue 8601, Zone Industrielle Charguia I, Tunis Ville.

La société a pour principale activité l'achat et la vente en gros de pièces de rechanges autos et poids lourds.

REFERENTIEL COMPTABLE

1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers de la « STEQ » sont établis et arrêtés conformément aux dispositions et aux conventions comptables énoncées par le système comptable des entreprises (Arrêté du Ministre des Finances du 31 décembre 1996).

Les états financiers qui en découlent, sont établis par la société selon le modèle de référence.

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice, ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

2. CONVENTIONS ET NORMES COMPTABLES APPLIQUEES

Les conventions comptables fondamentales concernant les éléments des états financiers et les procédés de prise en compte de l'information financière, sont présentées conformément au cadre conceptuel comptable.

Les méthodes comptables retenues par la société, sont en conformité avec les normes comptables mises en vigueur en 1997 par l'arrêté du Ministère des Finances du 30 décembre 1996.

Les conventions comptables de base et les méthodes les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes, se résument comme suit :

2.1 LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les immobilisations sont enregistrées à leur prix d'achat en hors taxes déductibles, augmenté des frais directs d'acquisition.

Ces immobilisations sont amorties linéairement. La règle du prorata temporis est appliquée pour les acquisitions faites au cours de l'exercice.

Les taux d'amortissement utilisés sont les suivants :

DESIGNATION	TAUX	METHODES
LOGICIELS	33,33 %	LINEAIRE
CONSTRUCTIONS	5 %	LINEAIRE
MATERIEL & OUTILLAGE	15 %	LINEAIRE
A.A.I	10 %	LINEAIRE
MATERIEL DE TRANSPORT	20 %	LINEAIRE
EQUIPEMENT DE BUREAU	20 %	LINEAIRE
MATERIEL INFORMATIQUE	33,33 %	LINEAIRE

Les dépenses postérieures, relatives aux immobilisations corporelles, sont ajoutées aux valeurs comptables de celles-ci lors de sa contribution à l'amélioration des rendements futurs attendus.

2.2 IMMOBILISATIONS ACQUISES EN LEASING

Les immobilisations exploitées dans le cadre de contrats de Leasing, contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008, sont enregistrées parmi les immobilisations corporelles de la société à leurs prix d'acquisition auprès des établissements de Leasing (en hors TVA déductible).

Ces immobilisations sont amorties sur la base de la durée du contrat sans que cette durée ne soit inférieure à une durée minimale fixée par le décret n° 2008-492.

2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

A la fin de la période, les titres cotés en bourse sont évalués à la valeur de marché. Les plus-values latentes ne sont pas constatées alors que les moins-values dégagées, sont provisionnées.

Les titres non-côtés sont évalués, à la date de clôture, à leur juste valeur correspondante soit au prix retenu dans les transactions récentes, soit à leur valeur mathématique. Dans les deux cas, les dépréciations constatées font l'objet de provisions alors que les plus-values potentielles ne sont pas prises en compte.

2.4 LES VALEURS D'EXPLOITATION

Les stocks de la « STEQ » sont évalués conformément à la norme NC n°4.

Les articles achetés par la société, sont évalués au coût d'acquisition, à l'exception des articles non mouvementés qui font l'objet d'une provision selon la politique approuvée par le Conseil d'Administration réuni en date du 23 août 2006.

Ce coût d'acquisition comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation, les taxes non récupérables par l'entreprise, ainsi que les frais de transport, d'assurances liées au transport de réception et autres coûts directement liés à l'acquisition des éléments achetés.

Compte tenu de l'interchangeabilité de ces éléments, la formule pratiquée pour la valorisation des stocks de la « STEQ » est la méthode du coût moyen pondéré.

Conformément à la norme NC n°4, la « STEQ » a procédé, au 31 décembre 2014, à l'évaluation de la recevabilité de la valeur de ses stocks. Des provisions sont constituées pour traduire la dépréciation de la valeur des stocks gelés, des stocks à marge négative et des stocks à rotation lente. Par contre, les stocks à rotation moyenne ou élevée ne sont pas

provisionnés. Les critères de provisions appliqués, sont approuvés par le Conseil d'Administration réuni en date du 23 août 2006.

2.5 LES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Les créances sont évaluées sur la base de leur valeur d'entrée en toutes taxes comprises. Les créances compromises, ont fait l'objet d'une provision estimée compte tenu des possibilités de recouvrement établies à la date de clôture.

Les provisions sont déterminées, conformément aux critères approuvés par le Conseil d'Administration réuni en date du 23 août 2006, en fonction de la classification des impayés et des taux de provisions arrêtés comme suit :

AGE IMPAYE	TAUX
COMPRIS ENTRE 90 JOURS ET 180 JOURS	25%
COMPRIS ENTRE 180 JOURS ET 360 JOURS	50%
SUPERIEUR A 360 JOURS	100%

2.6 REGIME FISCAL

La « STEQ » est régie par les textes du droit commun. De ce fait, elle est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux de 25%, conformément à l'article premier de la loi 2006-80 du 18 décembre 2006, relative à la réduction des taux de l'impôt et à l'allègement de la pression fiscale sur les entreprises, modifiant l'article 49 du code de l'IRPP et de l'IS.

2.7 UNITE MONETAIRE

Les états financiers de la « STEQ » sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaies étrangères, ont été convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture.

2.8 PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

La présentation des états financiers annuels de la société n'a pas connu de changements significatifs par rapport à l'exercice précédent.

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE ANC - ACTIFS NON COURANTS :

Au 31 décembre 2014, cette rubrique totalise un montant net de 27 955 539 DT contre 28 595 292 DT au 31 décembre 2013.

En DT

DESIGNATION	NOTE	VCN 31.12.2014	VCN 31.12.2013
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1	5 050	3 790
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2	9 211 908	10 371 829
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3	18 738 581	18 219 673
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		27 955 539	28 595 292

NOTE 1 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles totalisent, au 31 décembre 2014, une valeur brute de 60 498 DT, soit une augmentation de 4 910 DT relative à l'acquisition d'un logiciel de suivi des appels téléphoniques.

La provision constatée au niveau de ce poste d'un montant de 10 000 DT, est rattachée à la situation du fonds de commerce associé à l'ancien local de la société (Rue Houcine Bouzaïene –Tunis).

Le détail des variations enregistrées au niveau des immobilisations incorporelles, figure au niveau du tableau suivant :

En DT

LIBELLE	VALEUR BRUTE				VALEUR AU 31.12.14	AMORTISSEMENTS				VCN
	DEBUT	ACQUIL.	CESSION	RECLAS.		AMORTISS. ANTERIEUR	DOTATION	CESSION	AMORTISS. CUMULES	
LOGICIEL	45 588	4 910	-	-	50 498	41 798	3 650	-	45 448	5 050
FONDS DE COMMERCE	10 000	-	-	-	10 000	10 000	-	-	10 000	0
TOTAL	55 588	4 910	-	-	60 498	51 798	3 650	-	55 448	5 050

NOTE 2 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles totalisent, au 31 décembre 2014, une valeur brute de 12 096 242 DT contre 14 299 449 DT au 31 décembre 2013, soit une diminution nette de 2 203 207 DT (659 291 DT d'acquisitions contre 2 862 498 DT de cessions).

Les principaux comptes d'immobilisations concernés par ces variations sont les suivants :

- A.A.I : Diminution de 1 025 849 DT (acquisition de 127 798 DT et cession de 1 153 648 DT) suite à la vente du local situé au 5 rue 8603 Zone Industriel Charguia;
- Terrain : Diminution de 759 906 DT suite à la vente du local situé au 5 rue 8603 Zone Industriel Charguia ;
- Bâtiments : Diminution de 764 377 DT suite à la vente du local situé au 5, rue 8603 Zone Industriel Charguia et 61 605 DT suite à la vente d'un appartement situé à El Mourouj;

- Matériel de transport : Augmentation de 375 400 DT correspondant, principalement, à l'acquisition de treize véhicules pour un montant de 498 361 DT contre la cession de neuf véhicules pour un montant brut de 122 961 DT;

Le détail des variations enregistrées au niveau des immobilisations corporelles, figure au niveau du tableau suivant :

En DT

LIBELLE	VALEUR BRUTE				VALEUR AU 31/12/2014	AMORTISS. ANTERIEURS	AMORTISSEMENTS			VCN
	DEBUT	ACQUISITION	CESSION	RECLASS.			DOTATION	CESSION	AMORTISS. CUMULES	
TERRAIN	2 544 726	0	759 906	0	1 784 819	0	0	0	0	1 784 819
BATIMENTS	6 129 422	0	825 983	0	5 303 440	1 263 355	270 311	464 386	1 069 281	4 234 159
EQUIPEMENT AMEN. INSTA	2 071 425	127 799	1 153 648	0	1 045 576	1 293 983	115 925	1 097 807	312 101	733 475
MATERIEL INDUSTRIEL	23 402	1 951	0	0	25 353	13 979	2 706	0	16 686	8 668
MATERIEL DE TRANSPORT	1 072 737	498 362	122 962	0	1 448 137	715 348	180 923	97 859	798 412	649 725
EQUIPEMENT DE BUREAU	242 938	6 857	0	0	249 795	188 241	21 844	0	210 085	39 710
MATERIEL INFORMATIQUE	481 989	24 322	0	0	506 311	452 714	25 056	0	477 770	28 541
IMMOBILISATION EN COURS	1 732 811	0	0	0	1 732 811	0	0	0	0	1 732 811
TOTAL	14 299 449	659 291	2 862 498	0	12 096 242	3 927 620	616 765	1 660 052	2 884 334	9 211 918

❶ Le résultat de la cession de l'exercice, se détaille comme suit :

En Dinars

DESIGNATION	VALEUR BRUTE	CUMUL AMORT.	VCN	PRIX CESSION	(+/-) VALUE
CESSION LOCAL CHARGUIA I	2 677 932	1 562 193	1 115 739	4 500 000	3 384 261
CESSION APPART. EL MOUROUJ	61 604	0	61 604	62 100	496
CESSION MATERIELS DE TRANSPORT	122 962	97 859	25 103	90 400	65 298
TOTAL	2 862 498	1 660 052	1 202 447	4 652 500	3 450 055

❷ Les immobilisations en cours correspondent, principalement, aux travaux de construction du deuxième étage (département administratif) du nouveau siège social situé au 8, rue 8601 Z.I Charguia I. La société a suspendu temporairement ces travaux.

NOTE 3 – IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalisant au 31 décembre 2014, un montant brut de 20 249 353 DT contre 19 031 194 DT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 1 218 159 DT, se ventile comme suit :

En DT

DESIGNATION	NOTE	31/12/2014	31/12/2013
TITRES DE PARTICIPATIONS	3.1	20 118 637	18 932 887
PRETS AU PERSONNEL		82 379	52 767
CAUTIONS DOUANIERES ACCORDEES		48 337	45 540
TOTAL BRUT		20 249 353	19 031 194
PROVISIONS / TITRES DE PARTICIPATIONS	3.1	-1 478 834	-778 834
PROVISIONS /PRETS AU PERSONNEL		-1 100	-1 100
PROVISIONS / CAUTIONS ACCORDEES		-30 838	-31 587
TOTAL PROVISIONS		-1 510 772	-811 521
TOTAL NET		18 738 581	18 219 673

3.1 Titres de participations :

Les mouvements enregistrés, au niveau des titres de participation, se résument comme suit :

- La participation à l'augmentation du capital « BAYA COMPANY » pour un montant de 700 000 DT.
- La participation à la création d'une nouvelle société « STEQ EXPRESS » pour un montant de 498 000 DT.

Les détails de la composition du portefeuille titre de participation ainsi que les variations enregistrées et les provisions constatées, par nature de participation, se présentent au niveau du tableau suivant :

En DT

TITRES DE PARTICIPATION	SOLDE INITIAL			ACQUISITION			CESSIONS			SOLDE FINAL			PROV	VCN
	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT	NBRE	CMP	MONTANT		
PIA	438 961	10	4 691 813							438 961	10	4 691 813		4 691 13
BTA	700	10	7 000				*600		6 000	100	10	1 000		1 000
DAR EDDOHEN	500	100	50 000							500	100	50 000	50 000	0
GRANADA HOTEL	44 287	10	442 888							44 287	10	442 888		442 888
KOKET	22 457	106	2 412 004							22 457	107	2 412 004	0	2 412 004
BAGNOLE "EXPRESSE ILE "	6 000	10	60 000							6 000	10	60 000		60 000
MADISON TMIMI	17 166	102	1 761 789							17 166	102	1 761 789		1 761 789
JALGER	14 000	10	140 000							14 000	10	140 000	45 731	94 690
JNAYNA	2 625	100	262 500							2 625	100	262 500		262 500
SHAMS	27 773	4	127 780							27 773	4	127 780	127 780	0
PALMA	49 843	11	572 273							49 843	11	572 273	455 323	116 950
ST PATRIMOINE	17 233	100	1 723 300							17 233	100	1 723 300		1 723 300
MERIDIANA	160 126	18	2 939 290							160 126	18	2 939 290		2 939 290
BAYA DISTRIBUTION	10 000	10	100 000	70 000	10	700 000				80 000	10	800 000	800 000	0
ST AUTO	79 000	10	790 000							79 000	10	790 000		790 000
JNAYNAT EL MANAR	50 060	53	2 666 000							50 060	53	2 666 000		2 666 000
ST IS	1 800	100	180 000							1 800	100	180 000		180 000
CLM	625	10	6 250				625	10	6 250	0	0	0		0
ST Q EXPRESS				49 800	10	498 000				49 800	10	498 000		498 000
TOTAL			18 932 887			1 198 000			12 250			20 118 637	1 478 834	18 639 803

(*) Perte constatée suite à la confirmation reçue de la BTS.

NOTE AC - ACTIFS COURANTS :

Les actifs courants s'élèvent, au 31 décembre 2014, à 20 353 054 DT contre 18 348 580 DT au 31 décembre 2013. Le tableau suivant présente le détail comparé de cette rubrique :

En DT

DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2014	SOLDE 31.12.2013
STOCKS	4	7 133 939	4 762 680
CLIENTS & COMPTES RATTACHES	5	5 163 322	5 831 630
AUTRES ACTIFS COURANTS	6	4 428 181	3 741 061
PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS	7	3 278 297	1 249 041
LIQUIDITES & EQUIVALENTS LIQUIDITES	8	349 315	2 764 168
TOTAL		20 353 054	18 348 580

NOTE 4 – STOCKS DE MARCHANDISES

Cette rubrique totalise un solde net de provisions, de 7 133 939 DT, au 31 décembre 2014, contre 4 762 680 DT, au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 2 371 259 DT.

En DT

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2014	SOLDE 31.12.2013	VARIATION
STOCK (*)	7 973 659	5 650 849	2 322 810
PROVISIONS / STOCKS	-839 720	-888 169	48 449
TOTAL	7 133 939	4 762 680	2 371 259

(*) Dont stock sous douane au 31/12/2014 : 1 443 420 DT

NOTE 5 – CLIENTS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2014, la rubrique « clients et comptes rattachés » totalise un montant net de provisions de 5 163 322 DT contre 5 831 630 DT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 668 309 DT. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2014	SOLDE 31.12.2013
CLIENTS ORDINAIRES (*)	5 277 583	6 087 931
CLIENTS, EFFETS A RECEVOIR	315 687	167 357
CLIENTS DOUTEUX	998 093	982 860
TOTAL BRUT	6 591 363	7 238 148
PROVISIONS/DEPRECIATION COMPTES CLIENTS	-1 428 041	-1 406 518
TOTAL NET	5 163 322	5 831 630

(*) : Y compris les valeurs à encaisser (2 419 527 DT au 31/12/2014 contre 1 974 189 DT au 31/12/2013).

Sont regroupés dans le compte « Clients Douteux » les impayés dont le règlement intégral, à court terme, serait possible (**Impayés courants**) et les impayés dont le recouvrement serait entaché d'incertitude entraînant, pour des cas, le recours aux voies judiciaires (**Impayés litigieux**). Les provisions constatées correspondent à l'application d'un coefficient déterminé en fonction de l'ancienneté de l'ensemble des créances (chèques impayés, effets impayés et factures non réglées).

NOTE 6 – AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants totalisent un montant net de 4 428 181 DT au 31 décembre 2014, contre de 3 741 061 DT, au 31 décembre 2013. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2014	SOLDE 31.12.2013
FOURNISSEURS, AVANCES & ACOMPTES	1 753 998	973 844
PRETS AU PERSONNEL	94 791	85 914
ETAT, IMPOTS & TAXES	1 046 369	1 567 109
DEBITEURS DIVERS (*)	2 506 197	1 274 998
COMPTE D'ATTENTE	16 555	16 555
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	496 431	376 160
PROVISIONS SUR DEPRECIATION ACTIF	-1 486 160	-553 519
TOTAL	4 428 181	3 741 061

(*) Le solde de la rubrique « Débiteurs Divers » correspond essentiellement aux intérêts sur placement pour un montant de 368 596 DT, aux ristournes fournisseurs étrangers pour un montant de 456 051 DT et aux soldes des comptes intergroupe pour un montant de 1 505 901 DT.

NOTE 7 – PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS :

Le solde de la rubrique « Placements & autres actifs financiers » se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2014	SOLDE 31.12.2013
ALHIFADH SICAV	1 934	1 934
PLACEMENT JNAYNET EL MANAR	59 340	59 340
PLACEMENT JNAYNA	441 200	441 200
PLACEMENT SHAMSY	1 694 916	1 819 646
TUNISIE PLACEMENT	6 225	6 225
PLACEMENT STHS	994 720	0
PLACEMENT MY CAR	400 000	100 000
PLACEMENT MERIDIANA	1 481 643	207 000
PLACEMENT FLOWER	400 000	400 000
PLACEMENT BAYA COMPANY	517 000	0
TOTAL BRUT	5 996 978	3 035 345
PROVISION SUR PLACEMENT	① -2 718 681	-1 786 304
TOTAL	3 278 297	1 249 041

① Au 31/12/2014, le détail des provisions se détaille comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	MONTANT	
PLACEMENT JNAYNET EL MANAR	59 340	
PLACEMENT JNAYNA	441 200	
PLACEMENT SHAMSY	1 694 916	
TUNISIE PLACEMENT	6 225	
PLACEMENT BAYA COMPANY	517 000	
TOTAL	2 718 681	

NOTE 8 – LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La valeur des liquidités et équivalents de liquidités passe de 2 764 168 DT au 31 décembre 2013, à 349 315 DT au 31 décembre 2014, soit une dégradation de

2 414 852 DT entre les deux périodes. Les liquidités et équivalents de liquidités, se détaillent comme suit :

	En DT	
DESIGNATION	SOLDE 31.12.2014	SOLDE 31.12.2013
EFFETS REMIS A L'ENCAISSEMENT	2 337	2 337
EFFETS REMIS A L'ESCOMPTE	1 138	1 138
BANQUES	348 902	2 761 311
CAISSE	1 531	3 975
PROVISION / EFFETS NON ENCAISSES	-4 593	-4 593
TOTAL	349 315	2 764 168

NOTE CP – CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION :

Les capitaux propres avant affectation totalisent au 31 décembre 2014, un montant de 16 044 276 DT contre 14 681 342 DT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 1 362 934 DT.

En DT			
DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2014	SOLDE 31.12.2013
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	9	14 689 426	14 245 153
RESULTAT DE L'EXERCICE		1 354 850	436 189
TOTAL		16 044 276	14 681 342

NOTE 9 – CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT DE L'EXERCICE

L'évolution des capitaux propres, avant résultat, se présente comme suit :

En DT			
DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2014	SOLDE 31.12.2013
CAPITAL SOCIAL		7 000 000	7 000 000
RESERVES LEGALES		1 000 000	1 000 000
AUTRES RESERVES		3 733 503	3 333 503
RESERVES POUR FONDS SOCIAL	9.1	226 669	168 585
AVOIRS DES ACTIONNAIRES		- 150 183	- 150 183
RESULTAT REPORTE		2 879 437	2 893 248
TOTAL		14 689 426	14 245 153

Le tableau des variations des capitaux propres se présente comme suit :

En DT									
DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	RESERVE POUR REINV. EXONERE	AUTRES RESERVES	RESERVE POUR FONDS SOCIAL	ACTIONS PROPRES	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2013	7 000 000	1 000 000	1 940 000	1 393 503	168 585	(150 183)	2 893 248	436 189	14 681 342
AFFECT. RESULTAT DE L'EXERCICE 2013			400 000		50 000		-13 811	-436 189	
SUIVANT DECISION DE L'AGO DU 18/07/2014									
VARIATION 2014					8 084			1 354 850	1 362 934
SOLDE AU 31/12/2014	7 000 000	1 000 000	2 340 000	1 393 503	226 669	-150 183	2 879 437	1 354 850	16 044 276

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion de l'exercice 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue, s'élèvent au 31 décembre 2014 à 6 612 940 dinars et se détaillent comme suit :

AUTRES RESERVES	3 733 503 DT
RESULTAT REPORTE	2 879 437 DT

9.1 Réserve pour fond social :

Le bilan du fond social se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE AU 31.12.2013	RESSOURCES		EMPLOIS		RECLASS.	SOLDE AU 31.12.2014
		PRODUITS DU COMPTE FONDS SOCIAL	REMBOUR.	PRETS ACCORDES	DEPENSES A FONDS PERDUS		
TRESORERIE	16 245	-	229 127	-195 787	-36	-	49 549
ECHEANCES A PLUS D'UN AN	52 766	8 120	-166 672	196 991	-	-8 876	82 329
PRET AU PERSONNEL	52 766	8 120	-166 672	196 991		-8 876	82 329
ECHEANCES A MOINS D'UN AN	99 574	-	13 659	-	-	-8 876	94 791
PRET AU PERSONNEL	85 915					-8 876	94 791
REMBOURS. PRET PERSONNEL EN COURS	13 659		13 659				-
PRETS ACCORDES NON ENCORE SERVIS	-			-			-
DEPENSES A FONDS PERDUS	-	-	-	-	36	-	-
COMMISSIONS BANCAIRES					36		
SOLDE RESERVE POUR FONDS SOCIAL	168 585	8 120	48 796	1 204	-36	0	226 669

NOTE P – PASSIFS :

Les passifs totalisent, au 31 décembre 2014, un montant de 32 264 317 DT contre 32 262 530 DT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 1 787 DT entre les deux périodes.

En DT

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2014	SOLDE 31.12.2013
PASSIFS NON COURANTS	3 750 725	5 220 869
PASSIFS COURANTS	28 513 592	27 041 661
TOTAL	32 264 317	32 262 530

NOTE PNC – PASSIFS NON COURANTS :

NOTE 10 – EMPRUNTS

Les emprunts, à moyen et long terme, présentent, au 31 décembre 2014, un solde de 3 741 273 DT contre un solde de 5 215 429 DT au 31 décembre 2013, soit une diminution de 1 474 165 DT.

Au 31 décembre 2014, le détail des emprunts encours se présente comme suit :

		En DT
LIBELLE	ECHEANCE + 1 AN	ECHEANCE - 1 AN
ECH-1AN /EMP AB 400MD(2010)	0	17 030
ECH-1AN AM 566.666	0	75 029
EMPRUNT BIAT 2 664 000	585 086	542 697
EMPRUNT AMEN 2 000 MD	646 267	305 732
EMPRUNT LEASING -1AN 153689	0	12 463
ECHEANCE A -1 ANS CIL 153688	0	13 654
ECHEANCE -1AN BT 1.250	0	416 667
EMPRUNT HB 227050	72 522	36 357
EMPRUNT HB 249130	35 535	9 128
EMPRUNT HB 251100	21 930	5 439
EMPRUNT HB 255240	19 395	4 670
EMPRUNT IJARA 1414300064	15 451	5 694
EMPRUNT HB 249810	69 372	25 311
EMPRUNT HB 264680	42 219	9 334
EMPRUNT HB 265270	36 797	8 358
EMPRUNT AMEN 300000MD	167 857	42 857
EMPRUNT AMEN 360 MD	289 180	70 820
CREDIT 400000MD AB(2013)	307 149	48 287
CREDIT STB 798000.000 (2014)	798 000	0
CREDIT QNB	0	437 500
EMPRUNT 700MD/BT	557 627	142 373
IJARA 1434300069	34 162	9 801
IJARA 1435000032	42 723	12 259
TOTAL	3 741 273	2 251 458

NOTE PC – PASSIFS COURANTS :

Le solde des passifs courants, au 31 décembre 2014, s'élève à 28 513 592 DT contre 27 041 661 DT au 31 décembre 2013, soit une augmentation de 1 471 931 DT entre les deux périodes. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		SOLDE 31.12.2014	SOLDE 31.12.2013
FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES	11	11 078 999	9 236 281
AUTRES PASSIFS COURANTS	12	2 009 985	2 446 761
AUTRES PASSIFS FINANCIERS	13	13 778 772	13 269 786
CONCOURS BANCAIRES	14	1 645 836	2 088 833
TOTAL		28 513 592	27 041 661

NOTE 11 – FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 31 décembre 2014 les fournisseurs et comptes rattachés totalisent un montant de 11 078 999 DT contre 9 236 281 DT au 31 décembre 2013. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

DESIGNATION	En DT	
	SOLDE 31.12.2014	SOLDE 31.12.2013
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	7 928 146	8 011 781
FOURNISSEURS D'EXPLOIT ^o EFFETS A P.	1 051 690	561 646
FOURNISSEURS D'IMMOBILISATION	654 086	653 068
F. D'IMMOB. EFFETS A PAYER	0	8 545
FOURNISSEURS, FACTURES NON PARVENUES	1 445 077	1 241
TOTAL	11 078 999	9 236 281

NOTE 12 - AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants totalisent un montant de 2 009 985 DT au 31 décembre 2014 contre 2 446 761 DT au 31 décembre 2013. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

DESIGNATION	NOTE	En DT	
		SOLDE 31.12.2014	SOLDE 31.12.2013
CLIENTS, AVANCES & ACOMPTES/CDE		11 232	142 436
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	12.1	284 513	232 172
ETAT, IMPOTS & TAXES	12.2	117 248	171 508
ASSOCIES, COMPTES COURANTS		21 657	21 657
CREDITEURS DIVERS	12.3	1 547 840	1 606 525
COMPTE D'ATTENTE		1 300	1 300
PROVISIONS/DIFFERENCE DE CHANGE		-	226 238
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		26 195	44 925
TOTAL		2 009 985	2 446 761

12-1 Personnel et comptes rattachés :

Cette rubrique s'élève à 284 513 DT au 31 décembre 2014 et regroupe les postes suivants :

	En DT
DESIGNATION	MONTANT
REMUNERATIONS DUES	437
OPPOSITION SUR SALAIRE	1 780
PROVISIONS POUR CONGES A PAYER	198 318
PRIME	83 978
TOTAL	284 513

12.2 Etats, Impôts et Taxes :

Ce poste totalisant 117 248 DT, se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	MONTANT
ETATS, RECEVEURS DES FINANCES	107 964
ETATS, RECEVEURS DES REGIS MUNICIPALES	8 820
ETATS, RECEVEURS DE DOUANE	464
TOTAL	117 248

12.3 Crédoeurs divers :

Ce poste totalisant 1 547 840 DT, se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	MONTANT
AVANCE SUITE AU PROTOCOLE DE CESSIION ACTION PALMA	1 000 000
CHARGE A PAYER	285 995
ORGANISMES SOCIAUX CNSS	211 706
AUTRES CREDITEURS	50 139
TOTAL	1 547 840

NOTE 13 - AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les autres passifs financiers totalisent un montant de 13 778 772 DT au 31 décembre 2014, contre 13 269 786 DT au 31 décembre 2013. Les soldes comparés des comptes figurant dans cette rubrique, se présentent comme suit :

		En DT	
DESIGNATION	NOTE	SOLDE 31.12.2014	SOLDE 31.12.2013
EMPRUNTS A MOINS D'UN AN	10	2 251 458	2 726 991
BILLETS DE TRESORERIE	13-1	3 850 000	3 358 887
AUTRES CONCOURS BANCAIRES	13-2	7 654 233	7 149 783
INTERETS COURUS / EMPRUNTS		23 081	34 125
TOTAL		13 778 772	13 269 786

13-1 Billets de trésorerie :

	En DT	
DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
BILLET DE TRESORERIE HIFADH	1 150 000	550 000
BILLET DE TRESORERIE TQB	-	100 000
BILLET DE TRESORERIE SICAV	2 500 000	2 500 000
EMPRUNTS MERIDIANA	-	6 550
EMPRUNTS KOKET	200 000	200 000
EMPRUNT ACTIONNAIRE	-	2 337
TOTAL	3 850 000	3 358 887

13-2 Autres concours bancaires :

	En DT	
DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BIAT	803 849	915 732
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES AB	856 861	949 804
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES ATTIJARI	359 836	262 320
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES TQB	112 488	176 110
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BNA	95 783	0
FINANCEMENT DROIT DE DOUANES BTK	84 253	261 848
CREDIT MOUREBHA ZITOUNA	2 939 083	2 672 016
FINANCEMENT DEVICES	2 401 981	1 911 953
TOTAL	7 654 234	7 149 783

NOTE 14 - CONCOURS BANCAIRES

Les concours bancaires totalisent un montant de 1 645 836 DT au 31 décembre 2014 contre 2 088 833 DT au 31 décembre 2013. Les soldes comparés des comptes figurants dans cette rubrique, se présentent comme suit :

	En DT	
DESIGNATION	SOLDE 31.12.2014	SOLDE 31.12.2013
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE	-	449 187
ATTIJARI BANK	215 155	202 209
TUNISO-QATARIE BANK	47 956	105 671
AMEN BANK	439 595	500 186
SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE	46 964	182 044
BANQUE TUNISO-KOUEITIEENNE	548 268	351 553
BANQUE TUNISO-LIBYENNE	-	29
BANQUE DE TUNISIE	42 224	297 954
BANQUE NATIONALE AGRICOLE	305 673	-
TOTAL	1 645 836	2 088 833

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

L'état de résultat comparé et simplifié, se présente comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE 31.12.2014	SOLDE 31.12.2013
+ REVENUS	44 245 660	39 385 787
- COUT DE VENTES	-34 722 757	-30 493 727
= MARGE BRUTE	9 522 903	8 892 060
- CHARGES D'EXPLOITATION	- 5 801 463	- 4 909 070
+PRODUITS D'EXPLOITATION	159 433	234 997
= RESULTAT D'EXPLOITATION	3 880 873	4 217 987
- CHARGES HORS EXPLOITATION	- 4 990 059	- 3 543 287
+PRODUITS HORS EXPLOITATION	3 745 746	142 769
= RESULTAT AVANT IMPOT	2 636 560	817 469
- IMPOTS SUR LES BENEFICES	-1 281 710	-381 280
= RESULTAT DE L'EXERCICE	1 354 850	436 189

NOTE R1 – REVENUS

Les revenus réalisés concernent des ventes en hors taxes déduction faite des ristournes sur ventes.

En DT

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2013
- CHIFFRE D'AFFAIRES	45 336 855	40 409 428
- RISTOURNE	-1 091 195	-1 023 641
TOTAL	44 245 660	39 385 787

NOTE R2 – COUT DES VENTES

Le cout des ventes enregistrées au cours de l'exercice 2014, totalise un montant de 34 722 757 DT contre un montant de 30 493 727 DT au 31 décembre 2013.

En DT

DESIGNATION	31/12/2014	31/12/2012
-ACHATS LOCAUX	1 329 959	899 928
-ACHATS ETRANGERS	36 227 640	30 267 205
-RISTOURNE	-512 032	-499 686
-VARIATION DES STOCKS	-2 322 810	-173 720
TOTAL	34 722 757	30 493 727

NOTE R3 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits totalisant un montant de 159 433 DT, proviennent principalement :

- Des revenus générés par la location d'un étage du local situé à rue Ali Dargouth au centre ville de Tunis (pour un montant de 20 400 DT),

- Des revenus générés par la location d'une partie du local de la « STEQ » sis au 8, rue 8601 la Charguia I (pour un montant de 138 172 DT)

NOTE R4 – FRAIS DE DISTRIBUTION

Les frais de distribution enregistrés au cours de l'exercice 2014, totalisent un montant de 2 610 789 DT contre un montant de 2 459 613 DT au 31 décembre 2013.

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2014	31/12/2013
- SALAIRE COMMERCIAL	1 776 592	1 427 567
- DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	205 568	461 412
-ENTRETIEN ET REPARATION	134 441	128 645
-ASSURANCE	47 787	46 205
-AUTRES CHARGES	446 401	395 784
TOTAL	2 610 789	2 459 613

NOTE R5 – FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration enregistrés au cours de l'exercice 2014, totalisent un montant de 2 833 361 DT contre un montant de 2 045 606 DT au 31 décembre 2013.

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2014	31/12/2013
-SALAIRE ADMINISTRATIF	1 318 883	856 051
-DOTATION AUX AMORTISSEMENT	3 651	2 880
-ENTRETIEN ET REPARATION	89 627	85 764
-ASSURANCE	31 858	30 803
-ACHATS NON STOCKES	434 511	386 916
-AUTRES CHARGES	954 831	683 192
TOTAL	2 833 361	2 045 606

NOTE R6 – CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes enregistrées au cours de l'exercice 2014, totalisent un montant de 4 964 700 DT contre un montant de 3 500 674 DT au 31 décembre 2013.

DESIGNATION	En DT	
	31/12/2014	31/12/2013
- CHARGE D'INTERET	2 228 274	1 983 920
- DOTATION AUX PROVISIONS	2 700 089	452 795
-PERTE DE CHANGE	329 370	1 078 483
-GAIN DE CHANGE	-293 033	-14 524
TOTAL	4 964 700	3 500 674

NOTE R7 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers enregistrés au cours de l'exercice 2014 d'un montant de 278 648 DT, proviennent essentiellement des placements à court terme au sein des sociétés du groupe.

NOTE R8 – AUTRES GAINS ORDINAIRES

- Les autres gains ordinaires proviennent, essentiellement, de la plus-value suite à la vente du local sise au 5 rue 8603 Zone Industriel Charguia (3 384 261 DT).

NOTE R9 – IMPOT SUR LES BENEFICES

La détermination de l'impôt sur les bénéfices, est détaillée au niveau du tableau de calcul du résultat fiscal.

DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL AU 31 DECEMBRE 20014

RESULTAT COMPTABLE	2 636 560
A REINTEGRER :	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS	265 661
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	149 192
PROVISIONS POUR PERTES DE CHANGE NON REALISEES	35 259
GAIN DE CHANGE ANTERIEUR NON IMPOSABLE	39 638
PROVISIONS POUR DEBITEURS DIVERS	2 000 089
CHARGE A REINTEGRER RELATIVE AUX VEHICULES	
PERTE SUR DIFFERENCE DE REGLEMENT	6 887
CADEAUX ET FRAIS DE RECEPTION EXCEDENTAIRE	
PROVISION POUR DEPRECIATION DE TITRES	700 000
CONTRIBUTION CONJONCTURELLE	46 331
PENALITES & AMENDES	13 278
DONS & SUBVENTIONS	116 554
AUTRES REINTEGRATIONS	
TIMBRES DE VOYAGE	600
RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS	6 010 048
A DEDUIRE	
DIVIDENDES	76
REPRISES / PROVISIONS PERTES DE CHANGE	
REPRISE SIAME	
REPRISES / PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	255 518
REPRISES / PROVISIONS STOCKS (NON DEDUCTIBLES)	109 456
GAIN DE CHANGE NON REALISE	97 321
GAIN DE CHANGE ANTERIEUR NON IMPOSABLE	265 915
REPRISE / PROVISIONS AUTRES COMPTES	
1er RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS & DEDUCTIONS	5 281 763
(Limite légale de déduction des provisions) : 2 640 882	
A DEDUIRE (LIMITE LEGALE DES PROVISIONS)	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION STOCKS	154 923
PROVISIONS POUR TITRES COTES	
PROVISIONS POUR DEPRECIATION CLIENTS	
2ème RESULTAT FISCAL APRES REINTEGRATIONS & DEDUCTIONS	5 126 840
REINTEGRATION PROVISIONS CLIENTS ANTERIEURES (3 ANS)	
DEDUCTION PROVISIONS CLIENTS ANTERIEURES (3 ANS)	
REINVESTISSEMENTS EXONERES	0
3ème RESULTAT FISCAL APRES REINVESTISSEMENTS EXONERES	5 124 216
BENEFICE IMPOSABLE (ARRONDI)	5 124 216
IMPOT SUR LES BENEFICES (25%)	1 281 710
	RETENUE A LA SOURCE A IMPUTER 699 362
	ACOMPTE PROVISIONNEL PAYE 0
	EXCEDENT IS 1 566 859
	IS DU (EXCEDENT) -984 511

NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Au 31 décembre 2014 la trésorerie nette dégagée par la société « STEQ » a atteint -1 294 312 DT contre + 676 453 DT au 31 décembre 2013 ; soit une variation de 1 970 765 DT ainsi ventilée :

			En DT
DESIGNATION	NOTE	31/12/2014	
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	F.EX	9 923 718	
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	F.I	-819 777	
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	F.FI	- 11 074 706	
TOTAL		-1 970 765	

F.EX- FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Ces flux dégagant un solde 9 923 718 DT au 31 décembre 2014, se détaillent comme suit :

			En DT
DESIGNATION	NOTE	31/12/2014	
ENCAISSEMENTS REÇUS DES CLIENTS	F.EX.1	52 187 238	
SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS	F.EX.2	-25 608 590	
SOMMES VERSEES AU PERSONNEL & ORGANISMES SOCIAUX	F.EX.3	-2 595 242	
PAIEMENTS A L'ETAT	F.EX.4	-11 734 980	
INTERETS DE GESTION PAYES	F.EX.5	-2 735 491	
AUTRES ENCAISSEMENTS	F.EX.6	415 993	
AUTRES DECAISSEMENTS	F.EX.7	-5 100	
TOTAL		9 923 718	

F.EX.1 – ENCAISSEMENTS RECUS DES CLIENTS

Ce poste totalise 52 187 238 DT, au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

		En DT
DESIGNATION	31/12/2014	
ENCAISSEMENT CLIENTS (ESPECE)	+4 118 375	
ENCAISSEMENT CLIENTS (CHEQUES + EFFETS)	+48 068 863	
TOTAL	52 187 238	

F.EX.2 – SOMMES VERSEES AUX FOURNISSEURS

Ce poste totalise -25 608 590 DT, au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

		En DT
DESIGNATION	31/12/2014	
ACHATS NON STOCKES	-23 864	
SERVICES EXTERIEURS	-41 171	
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	-565 656	
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	-24 977 899	
TOTAL	-25 608 590	

F.EX.3 – SOMMES VERSEES AU PERSONNEL & AUX ORGANISMES SOCIAUX

Ce poste totalise -2 595 242 DT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2014
DECAISSEMENT SUITE A L'OCTROIE DE PRETS AU PERSONNEL	-174 228
ASSURANCE GROUPE	-122 827
REMUNERATIONS DUES	-1672 474
CHARGES SOCIALES	-625 713
TOTAL	-2 595 242

F.EX.4 – PAIEMENTS À L'ETAT

Ce poste totalise -11 734 980 DT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2014
RETENUES À LA SOURCE, TFP, FOPROLOS, DROIT DE TIMBRE ET TCL	-72 356
DROITS DE DOUANE	-11 581 485
AUTRES IMPÔTS & TAXES	-81 139
TOTAL	-11 734 980

F.EX.5 – INTERETS DE GESTION PAYES

Ce poste totalise -2 735 491 DT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2014
INTERETS SUR EMPRUNTS	-435 354
INTERET SUR BILLET DE TRESORS	-356 202
INTERET SUR COMPTE COURANT DEBITEUR	-104 558
INTERET SUR AUTRES OPERATIONS BANCAIRES	- 1 839 377
TOTAL	-2 735 491

F.EX.6 – AUTRES ENCAISSEMENTS

Ce poste totalise 415 993 DT au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	En DT
DESIGNATION	31/12/2013
REMBOURSEMENT NOTE DE DEBIT INTERGROUPE	39 664
ENCAISSEMENTS LOYERS	224 994
AUTRES ENCAISSEMENTS	151 225
TOTAL	415 993

F.EX.7 – AUTRES DECAISSEMENTS

Ce poste regroupe les opérations de décaissement suite aux cautions versées (5 100 DT).

FI : FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Ces flux dégagant un solde -819 777 DT au 31 décembre 2014, se détaillent comme suit :

		En DT
DESIGNATION	NOTE	31/12/2014
DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	F.I.1	- 165 121
ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	F.I.2	+4 469 065
DECAISSEMENTS AFFECTES A L'ACQUISITION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	F.I.3	-1 198 000
AUTRES DECAISSEMENTS	F.I.5	-3 925 721
TOTAL		-819 777

F.I.1 – DECAISSEMENTS LIES A L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES

Les décaissements pour l'acquisition d'immobilisations au 31 décembre 2014, totalisent un montant de 165 121 DT. Les principaux comptes concernés par ces flux sont les suivants : « Immobilisations en cours » et « Matériel de transport ».

F.I.2 – ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES & INCORPORELLES.

Les encaissements suite aux cessions d'immobilisations (cession du local sise au 5 rue 8603 Zone Industriel Charguia, d'un appartement sise à El Mourouj 2) et de matériel de transport au 31 décembre 2014, totalisent un montant de 4 469 065 DT.

F.I.3 – DECAISSEMENTS LIES À L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le montant total figurant dans ce poste correspond, principalement, aux décaissements suite à la participation à l'augmentation de capital de la société « BAYA DISTRIBUTION » (700 MD) et la constitution de la nouvelle filiale « STEQ EXPRESS » (498 MD).

F.I.4 – AUTRES DECAISSEMENTS

Ce poste correspond aux sommes versées aux sociétés du groupe : « MERIDIANA », « STHS » et « BAYA COMPANY ».

F.F : FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Ces flux dégageant un solde de -11 074 706 DT au 31 décembre 2014, se détaillent comme suit :

		En DT
DESIGNATION	NOTE	31/12/2014
ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS	F.F.1	+16 590 810
REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS	F.F.2	-27 665 516
TOTAL		-11 074 706

F.F.1– ENCAISSEMENTS PROVENANT DES EMPRUNTS

Les encaissements se détaillent comme suit :

- Les crédits à court terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane (9 992 810 DT) ;
- Les billets de trésorerie émis (4 400 000 DT) ;
- Crédit à court-terme (2 198 000 DT).

F.F.2– REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS

Les emprunts remboursés, au cours de l'exercice 2014, concernent :

- Les crédits à court-terme contractés dans le cadre des lignes de financement des droits de douane sur importations (10 245 457 DT) ;
- Les billets de trésorerie échus et réglés (3 800 000 DT) ;
- Les remboursements des financements en devise (5 401 375 DT) ;
- Les règlements des échéances 2014 des crédits à long & moyen terme (8 218 684 DT).

NOTE D'INFORMATION RELATIVE AUX PARTIES LIEES

Les informations se rapportant aux parties liées, se présentent comme suit :

A- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « EXPERT AUTO »

1) Transactions réalisées

Les transactions effectuées avec la société « EXPERT AUTO », ont pour objet l'importation et la vente des produits suivants :

- Carrosserie (tôle, pare-choc...).
- Pare-brise.

Le volume des opérations réalisées avec cette société en 2014, se détaille comme suit :

DESIGNATION	SOLDE 2013	SOLDE 2014	En DT
CLIENTS, FACTURES A PAYER	28 777		424
CLIENTS, EFFET A RECEVOIR	-		-
EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS	220 176		227 719
TOTAL	248 953		228 143

2) Contrat de location

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipeement « STEQ » a mis à la disposition de la société « EXPERT AUTO », un espace de stockage faisant partie d'un local sis à la CHARGUIA I et 4 bureaux se trouvant à l'étage du même local, moyennant un loyer annuel de 60 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% à compter de la troisième année de location. Cette location prend effet à partir du 1er janvier 2011 pour une durée de deux années renouvelables par tacite reconduction.

Les loyers constatés durant l'année 2014, s'élèvent à 66 150 DT.

3) Caution solidaire au profit de la « BIAT »

La « STEQ » a consenti une caution solidaire au profit de la « BIAT » pour le compte de la société « EXPERT AUTO » en garantie du remboursement d'un crédit moyen-terme pour un montant principal de 200 000 DT.

La « STEQ » a consenti une caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPERT AUTO » dans le cadre des lignes des crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 075 000 DT.

La « STEQ » a consenti une caution solidaire au profit de la Banque ZITOUNA pour le compte de la société « EXPERT AUTO » en garantie du remboursement d'un concours financier à court terme pour un montant principal de 600 000 DT.

B- OPERATION REALISEE AVEC LA SOCIETE « KOKET »

1) Promesses de vente

La société de promotion immobilière « KOKET » a conclu avec la société « STEQ » deux promesses de vente portant sur des terrains, sis à JEBEL EL OUEST à Zaghouan, détaillées

comme suit :

- La totalité des parts indivises de la parcelle n°10 d'une superficie de 5 033 m² pour un montant de 503 300 DT H. TVA, payable sur 84 mois à raison de 5 992 DT par mois ;
- La totalité des parts indivises de la parcelle n°11 d'une superficie de 5 115 m² pour un montant de 511 500 DT H. TVA, payable sur 84 mois à raison de 6 089 DT par mois.

Au 31/12/2014, l'avance versée par la société « STEQ » au titre de cette acquisition s'élève à 408 616 DT.

2) Crédits contractés

La société « STEQ » a contracté un crédit auprès de la société « KOKET », qui se détaille comme suit :

DATE DE LA CONVENTION	SOCIETE	MONTANT DU CREDIT	REMBOURSEMENT	TAUX	En DT
					CHARGES ANNEE 2014 EN DT
22/04/2013	KOKET	200 000	0	8%	16 000

C- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « EXPRESS ASCENSEUR »

1) Contrat de location

Par contrat sous seing privé en date du 01/07/2013, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « EXPRESS ASCENSEUR » 9 bureaux au RDC et deux bureaux au 1^{er} étage du même local, moyennant un loyer annuel de 24 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% chaque année.

Les loyers constatés durant l'année 2014 pour ce contrat, s'élèvent à 24 600 DT.

D- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « SHAMSY »

1) Conventions réalisées

- En vertu de la convention signée en date du 08/05/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 58 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 11/06/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 49 085 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 24/06/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 61 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 29/09/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 80 000 DT, pour une période de six mois renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.
- En vertu de la convention signée en date du 26/12/2012, la société « STEQ » a accordé à la société « SHAMSY » un crédit de 1 610 000 DT, pour une période d'une année renouvelable, moyennant une rémunération au taux de 8%.

Au 31/12/2014, le montant versé par la société « STEQ » a atteint un solde (après déduction des avances reçues) de 1 694 916 DT. La « STEQ » a provisionné ce montant en totalité.

E- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « AREM GROUP SA »

1) Convention réalisée

La société « AREM GROUP SA », et la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » ont conclu le 1er septembre 2006, une convention d'ingénierie, d'assistance, de conseil et d'audit.

Les honoraires convenus sont fixés à un forfait annuel de 144 000 DT HT, payable mensuellement et d'avance à raison de 12 000 DT. Cette convention est convenue pour une durée de trois ans renouvelable par tacite reconduction commençant à courir à partir du 1er septembre 2006.

Les travaux ne rentrant pas dans le champ d'application de la présente convention et pouvant être effectués par le prestataire, seront facturés au taux journalier de 300 DT HT.

Par un avenant en date du 1er février 2010, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 180 000 DT HT, payables mensuellement et d'avance à raison de 15 000 DT.

Au 31/12/2014, le montant total facturé à la « STEQ » s'élève à 180 000 DT.

2) Contrat de location

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipement « STEQ » a mis à la disposition de la société « AREM GROUP SA », deux étages aménagés pour utilisation à usage de bureaux, moyennant un loyer annuel de 40 000 DT. Ce loyer est augmenté de 5% à compter de la troisième année de location.

Les loyers constatés durant l'année 2014, s'élèvent à 44 100 DT.

F- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « MY CAR »

1) Convention de placement

La société « STEQ » a conclu des conventions de placement avec la société « MY CAR », qui se détaille comme suit :

DATE DE PLACEMENT	MONTANT DE PLACEMENT	TAUX	PRODUIT 2014
06/11/2013	100 000	8%	
06/11/2013	100 000	8%	
06/11/2013	100 000	8%	12 117
06/11/2013	100 000	8%	

G- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « FLOWER »

1) Convention de placement

La société « STEQ » a conclu une convention de placement avec la société « FLOWER » qui se détaille comme suit :

DATE DE PLACEMENT	MONTANT DE PLACEMENT	TAUX	PRODUIT 2014
04/11/2013	400 000	8%	32 135

H- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « MERIDIANA »

Conventions de placement

La société « STEQ » a conclu des conventions de placement avec la société « MERIDIANA » qui se détaille comme suit :

DATE DE PLACEMENT	MONTANT DE PLACEMENT	TAUX	PRODUIT 2014
28/10/2013	22 000	8%	
01/07/2013	20 000	8%	
21/10/2013	20 000	8%	
20/09/2013	20 000	8%	
20/10/2013	20 000	8%	
15/09/2013	15 000	8%	
14/10/2013	15 000	8%	
15/10/2013	20 000	8%	
31/10/2013	15 000	8%	
25/09/2013	25 000	8%	
30/12/2013	30 000	8%	95 024
31/12/2013	-15 000	8%	
06/01/2014	735 000	8%	
22/03/2014	100 000	8%	
21/04/2014	100 000	8%	
22/05/2014	100 000	8%	
30/07/2014	64 000	8%	
01/11/2014	168 000	8%	
25/11/2014	49 000	8%	
31/12/2014	-41 357	8%	
TOTAL	1 481 643		

I- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « CLAIR & NET »

1) Contrat de location conclu avec « CLAIR & NET »

La Société Tunisienne d'Équipement « STEQ » loue une partie de l'immeuble sis au 8, rue 8601 ZI Charguia I au profit de la société « CLAIR & NET – PARE BRISE », à partir du 14 août 2012 à concurrence de 100 DT par mois avec une majoration annuelle de 5%. Les loyers constatés durant l'exercice 2014, s'élèvent à 1 294 DT HT.

J- OPERATIONS REALISEES AVEC LA SOCIETE « LA RECHANGE »

1) Transactions réalisées

Les transactions effectuées avec la société « LA RECHANGE », ont pour objet l'importation et la vente des produits suivants :

- La vente en gros des pièces de rechange pour véhicules légers et poids lourd et la distribution de ces équipements.

Le volume des opérations réalisées avec cette société, en 2014, se détaille comme suit :

En DT

DESIGNATION	SOLDE 2014
CLIENTS, FACTURES A PAYER	0
CLIENTS, EFFET A RECEVOIR	-
EFFETS ESCOMPTEES NON ECHUS	986 001
TOTAL	986 001

2) Contrat de location

Par contrat sous seing privé, la Société Tunisienne d'Equipelement « STEQ » a mis à la disposition de la société « LA RECHANGE », 4 bureaux se trouvant à l'étage du local sis à la CHARGUIA I, moyennant un loyer annuel de 2 400 DT. Ce loyer est Majoré de 5% chaque année. Cette location prend effet à partir du 25 février 2014. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Les loyers constatés durant l'année 2014, s'élèvent à 2 028 DT.

NOTES SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

I- ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés, se ventilent ainsi :

I.1- Nantissements et Hypothèques

Engagement envers la « BIAT » :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) à hauteur de 480 000 DT.

* En couverture du crédit à moyen-terme (2,664 MDT) :

- Nantissement de cinquante milles (50 000) parts sociales « JNAYNAT EL MANAR ».

* En couverture des crédits de gestion et des crédits à moyen-terme de la société « EXPERT AUTO »:

- Caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPRESS AUTO » dans le cadre des lignes de crédits à moyen-terme contractés par cette dernière pour un montant de 200 000 DT. En 2015, la société « STEQ » a obtenu une main levée auprès de « BIAT »

-Caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPRESS AUTO » dans le cadre des lignes des crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2075 000 DT.

Engagements envers l' « AMEN BANK » :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) et matériel à hauteur de 5 000 000 DT.

* En couverture du crédit à moyen-terme (1,9 MDT) :

- Hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité de la propriété « TEMIMI » (Parcelle n°693 et n°694 sise à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n°8).

* En couverture des crédits à moyen-terme de 300 000 DT, 360 000 DT et 400 000 DT

-Hypothèque de 1^{er} rang sur la totalité de la propriété dénommée « MAHAL TEMIMI » sise à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n° 8 d'une superficie de 14295 m², objet du titre foncier n° 160929 Tunis.

-Hypothèque de la totalité des parts indivises revenant à la société « STEQ » dans la propriété, constituées par la parcelle n° 694 sise à la Z.I. Charguia I, rue 8601, n° 8 d'une superficie de 1228 m², à distraire du titre foncier N°57562

Engagements envers « STB BANK » :

* En couverture des crédits de gestion :

- Nantissement sur fonds de commerce (Local Charguia) à hauteur de 1 600 000 DT.

Engagements envers la « BTK » :

* En couverture de crédits de gestion

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 5 rue 8603 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 2 500 000 DT.

Engagements envers « BANQUE ZITOUNA » :

* En couverture des crédits MOURABHA :

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 5 rue 8603 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 3 500 000 DT.

Engagements envers « BNA » :

* En couverture des crédits de gestions :

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 8 rue 8601 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 1 550 000 DT.

* En couverture de l'aval d'un billet de trésorerie :

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 8 rue 8601 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 2 500 000 DT.

Engagements envers « QNB » :

* En couverture des crédits de gestions :

- Nantissement sur fonds de commerce (sis au 8 rue 8601 ZI Charguia) et matériel à hauteur de 2 000 000 DT.

I.2- EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS :

Au 31 décembre 2014, les effets escomptés non échus s'élèvent à 9 596 367 DT.

I.3- CESSION DE CREANCES PROFESSIONNELLES NON ECHUES :

Au 31 décembre 2014, les créances professionnelles non échues cédées, s'élèvent à 2 850 249 DT.

II- ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus se ventilent ainsi :

II.1- Caution

- Caution au profit de la société « TOTAL TUNISIE » pour un montant de 10 000 DT relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 10/01/2005) ;
- Caution au profit de la société « TOTAL TUNISIE » pour un montant de 2 000 DT, relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 11/04/2005) ;
- Caution au profit de la société « TOTAL TUNISIE » pour un montant de 13 000 DT, relative à l'exécution du contrat d'adhésion au système GP ACTYS (Caution établie le 02/02/2009).
- Caution donné par Mr JAMEL AREM à hauteur de 1 060 000 DT et ce, en couverture des crédits à moyen terme contractés auprès de « AMEN BANK ».
- La caution solidaire de MR JAMEL AREM et ce, en couverture des crédits de gestion contractés auprès de la « BNA » pour un montant de 1 550 000 DT et l'aval des billets de trésorerie pour un montant de 2 500 000 DT.

II.2- Nantissements

* Nantissement donné par MR JAMEL AREM :

- Nantissement de 100 000 actions « STEQ » accordé par MR JAMEL AREM pour le compte de la « STEQ » et ce, en contrepartie du nantissement, au profit de « AMEN BANK », en garantie d'un CMT pour un montant de 2 000 000 DT ;

II.3- Hypothèques

* En couverture des crédits à moyen terme contractés auprès de « AMEN BANK »

- Hypothèque donnée par la société « FLOWER » de la totalité des parts indivises revenant à la société « FLOWER » dans la propriété constituée par la parcelle n° 694 sise à la Zone Industrielle Charguia, Rue 8601 n° 8, d'une superficie de 1228 m² à distraire du titre foncier n° 57562 en couverture du crédit à moyen terme de 400 000 DT.

* En couverture des crédits contractés auprès de la « BNA » :

- Hypothèque de rang utile sur la totalité de la propriété revenant à MR JAMEL AREM et à MADAME LAMIA AREM, objet du titre foncier n° 142243 TUNIS.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport général sur le contrôle des états financiers de la « Société Tunisienne d'Équipement - STEQ », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2014, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons audité les états financiers de la « Société Tunisienne d'Équipement – STEQ », faisant apparaître un total de l'actif net d'amortissements & de provisions de 48 308 593 DT et un résultat bénéficiaire de 1 354 850 DT au 31 décembre 2014.

I. Responsabilité du conseil d'administration dans l'établissement et la présentation des états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

II. Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit effectué selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers de la « Société Tunisienne d'Équipement – STEQ », arrêtés au 31 décembre 2014, ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur dans la société relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par les organes de direction et d'administration, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour fonder notre opinion avec réserve, ci-après exprimée.

III. Fondement de l'opinion avec réserve

1) La rubrique « Immobilisations Corporelles » comprend des locaux d'exploitation sis au 8, rue 8601, ZI Charguia I et construits par la « Société Tunisienne d'Équipement – STEQ » pour une valeur nette de 6 360 893 DT. Ces locaux ont été édifiés sur un terrain en copropriété dans l'indivision. En l'absence d'un titre foncier précisant les parts du terrain et des constructions revenant à chaque copropriétaire, nous ne pouvons pas nous exprimer sur les droits de propriété et les conditions d'exploitation relatifs à ces immobilisations.

Par ailleurs, les travaux d'inventaire physique des immobilisations, effectués par la société autres que les immeubles par destination et le matériel de transport, n'ont pas fait l'objet d'un rapprochement avec les données comptables. De ce fait, nous n'avons pas pu nous assurer de l'exhaustivité du matériel d'exploitation, des équipements de bureaux et du matériel informatique totalisant une valeur nette de 76 919 DT.

IV. Opinion avec réserve sur les états financiers

A notre avis, sous réserve de l'incidence du point (1) ci-dessus mentionné, les états financiers sont sincères et réguliers et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la « Société Tunisienne d'Équipement – STEQ » ainsi que du résultat de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

V. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence du point ci-dessus évoqué, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de

contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous vous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Par ailleurs, en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la « Société Tunisienne d'Équipement - STEQ » eu égard à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 28 Mai 2015

Les commissaires aux comptes

**Cabinet Neji Fethi
Fethi Neji**

**United Experts in Management &
Auditing
Hichem KACEM**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et les autres opérations réglementées réalisées ou reconduites durant l'exercice clos le 31 décembre 2014, conformément aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisées, sans avoir à nous prononcer sur leurs utilités et leurs biens fondés.

Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

1- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE 2014

1.1 - Convention avec la société « AREM GROUP SA »

La « Société Tunisienne d'Equipeement - STEQ » a conclu avec la société « AREM GROUP SA », le 1^{er} septembre 2006, une convention d'ingénierie, d'assistance, de conseil et d'audit, pour une durée de trois ans, renouvelable par tacite reconduction.

Les honoraires ont été fixés à un forfait annuel de 144 000 DT HT.

Les travaux hors champ d'application de la convention et pouvant être effectués par le prestataire, seront facturés au taux journalier de 300 DT en HT.

Par un avenant en date du 1^{er} février 2010, les honoraires annuels ont été portés à un montant de 180 000 DT en HT.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'Administration réuni en date du 23 août 2006 et l'avenant a été ratifié par le Conseil d'Administration réuni en date du 25 février 2010.

Au titre de l'exercice 2014, le montant total facturé, en HT, à la « STEQ » s'élève à 180 000 DT.

1.2 - Transactions effectuées avec la société « EXPRESS AUTO »

La « Société tunisienne d'équipement STEQ » a procédé à la filialisation de l'activité carrosserie (Pare-brise, Tôlerie et Optique) via sa filiale « EXPRESS AUTO » détenue à hauteur de 99% par la « STEQ ».

Les transactions effectuées avec la société « EXPRESS AUTO » sont conditionnées comme suit :

- Un taux de marge brute de 6% après l'imputation de tous les frais d'approche,
- Un délai de règlement de 180 jours.

Ces conditions ont été autorisées par votre Conseil d'Administration du 16 août 2010.

En 2014, le chiffre d'affaires réalisé avec cette société s'élève à 886 146 DT en TTC. Les soldes des divers comptes comptables associés, se présentent comme suit :

DESIGNATION	SOLDE AU 31/12/2014	En DT
CLIENTS, FACTURES A PAYER		424
EFFETS ESCOMPTES NON ECHUS		227 719
TOTAL		228 143

1.3 -Conventions de placement

La société « STEQ » a effectué divers placements auprès des sociétés liées, qui se détaillent ainsi :

PARTIES LIEES	DATE	MONTANT	TAUX	PRODUITS CONSTATES EN 2014	En DT
JNAYNET EL MANAR	14/10/2010	44 340	8%		4 747
	18/11/2010	15 000	8%		
JNAYNET MED V	17/09/2010	166 667	8%		35 296
	08/11/2010	10 000	8%		
	08/12/2010	264 533	8%		
TOTAL		500 540			40 043

Ces conventions ont été ratifiées par votre Conseil d'Administration réuni en date du 18 mars 2011.

Faute de remboursement, ces montants ont été totalement provisionnés en principal et intérêts cumulés pour respectivement 500 540 DT et 166 415 DT.

En outre, la société « STEQ » a conclu des conventions de placement, courant l'exercice 2012, avec la société « SHAMSY », totalisant un montant de 1 858 085 DT. Puis, un avenant stipulant l'annulation de la constatation des intérêts sur ces placements à partir du 1er janvier 2013. Cet avenant a été ratifié par votre Conseil d'Administration réuni en date du 30/04/2014.

Au 31/12/2014, le solde de ces conventions a atteint 1 694 916 DT. Faute de remboursement, ce montant a été totalement provisionné.

1.4 -Promesses de vente avec la société « KOKET »

La société « STEQ » a conclu avec la société de promotion immobilière « KOKET » deux promesses de vente portant sur des terrains, sis à JEBEL EL OUEST à Zaghouan, détaillées comme suit :

- La totalité des parts indivises de la parcelle n°10 d'une superficie de 5 033 m² pour un montant de 503 300 DT HT payable sur 84 mois à raison de 5 992 DT par mois ;
- La totalité des parts indivises de la parcelle n°11 d'une superficie de 5 115 m² pour un montant de 511 500 DT HT payable sur 84 mois à raison de 6 089 DT par mois.

Au 31/12/2014, l'avance versée par la société « STEQ » au titre de cette acquisition s'élève à 408 616 DT. Ce montant a été provisionné dans la limite de 152 783 DT.

Ces promesses ont été autorisées par votre Conseil d'Administration réuni en date du 23 avril 2010.

1.5 - Contrat de location des locaux sis au 8, rue 8601 ZI Charguia I

La « Société Tunisienne d'Equipement STEQ » loue divers locaux annexés à ses locaux d'exploitation sis au 8, rue 8601 ZI Charguia I au profit des sociétés liées et ce, comme suit :

LOCATAIRE	ESPACE LOUE	MONTANT ANNUEL EN DT	CONSEIL D'ADMINISTRATION
AREM GROUPE SA	2 ETAGES AMENAGES	42 000	13/04/2012
EXPRESS AUTO	ESPACE DE STOCKAGE ET 4 BUREAUX	63 000	13/04/2012
EXPRESS ASCENSEUR	11 BUREAUX	24 000	30/04/2014
CLAIR & NET	UN BUREAU	1 200	30/04/2014

1.6 - Cautions solidaires au profit de la « BIAT »

La « STEQ » a consenti une caution solidaire pour la couverture des engagements de la société « EXPRESS AUTO » dans le cadre des lignes de crédits de gestion contractés par cette dernière pour un montant de 2 075 000 DT.

Cette caution a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 18/03/2011.

Par ailleurs, la « STEQ » a consenti une caution solidaire au profit de la « BIAT » pour le compte de la société « EXPRESS AUTO » en garantie du remboursement d'un crédit à moyen terme pour un montant en principal de 200 000 DT.

Cette caution a été ratifiée par votre Conseil d'Administration du 03 août 2011.

1.7 - Conventions de placement

La société « STEQ » a conclu des conventions de placement avec les sociétés « MY CAR », « FLOWER » et « MERIDIANA » qui se détaillent comme suit :

SOCIETE	DATE DE PLACEMENT	DUREE	TAUX	MONTANT DE PLACEMENT	PRODUIT 2014
MERIDIANA	PLUSIEURS PLACEMENTS	6 MOIS	8%	1 481 642	95 024
FLOWER	04/11/2013	12 MOIS	8%	400 000	32 135

En DT

MY CAR	PLUSIEURS PLACEMENTS	12 MOIS	8%	400 000	12 117
TOTAL				2 282 642	139 276

Ces placements ont été ratifiés par les Conseils d'Administration du 20 décembre 2013 et du 02 janvier 2015.

1.8 - Hypothèque au profit de « AMEN BANK »

La « STEQ » a hypothéqué au profit de « AMEN BANK » les parts indivises dans la propriété « TMIMI », objet du titre foncier N°160929 et ce, en couverture d'un crédit à moyen terme de 400 000 DT qui a été accordé par l'« AMEN BANK » à la société du groupe « FLOWER ».

Cette hypothèque a été ratifiée par votre Conseil d'Administration du 21 novembre 2013.

1.9 - Protocole de cession des actions « PALMA »

En 2013, les sociétés de groupe « AREM » ont conclu avec les sociétés de groupe « TAWASOL » un protocole de cession des actions de la société « PALMA ». Une avance de 1 000 000 DT a été encaissée par la société « STEQ » pour son compte et pour le compte des autres signataires du protocole. La répartition de ce montant se détaille comme suit :

DETENEURS DES ACTIONS « PALMA »	MONTANT
EXPRESS ASCENSSEUR	176 035
MERIDIANA	173 892
STEQ	105 561
PIMA	90 041
KOKET	17 297
EXPERT AUTO	12 707
MY CAR	12 707
FLOWER	5 951
FAMILLE AREM	133 047
AUTRES	272 762
TOTAL	1 000 000

La cession des actions de la société « PALMA » a été autorisée par votre Conseil d'Administration réuni en date du 21 octobre 2013.

1.10- Convention de détachement du personnel « STEQ » au profit de la société « AREM GROUP SA »

En date du 01/01/2013, la « Société Tunisienne d'Equipement - STEQ » a conclu avec la société « AREM GROUP SA » des conventions de détachement du personnel. En 2013, la « STEQ » a facturé à la société « AREM GROUP SA » un montant de 357 821 DT en HT.

Cette convention a été ratifiée par votre Conseil d'Administration réuni en date du 30/04/2014.

2- CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2014

2.1 –Les Frais relatifs aux missions exceptionnelles confiées au Président du Conseil d’Administration

Compte tenu de sa grande connaissance de l’activité, des partenaires et du marché de la « STEQ », en Tunisie et à l’étranger, le Conseil d’Administration réuni en date du 30/04/2014 a confié au Président du Conseil d’Administration des missions exceptionnelles, non rémunérées, de négociation et de développement des relations commerciales avec les partenaires de la société.

Ces missions ont occasionné, pour l’année 2014, des frais de déplacement et de communication de 117 073 DT.

La société a mis aussi à la disposition du Président du Conseil d’Administration une voiture de fonction. Cette décision a été ratifiée par votre Conseil d’Administration réuni en date du 18 mars 2011.

2.2 - Acquisitions des titres de participation

Au cours de l’exercice 2014, la société « STEQ » a réalisé les acquisitions des titres de participations suivantes :

DESIGNATION	NOMBRE ACTIONS	VALEUR EN DT	AUTORISATION CONSEIL D’ADMINISTRATION
STEQ EXPRESS (*)	49 800	498 000	02/01/2015
BAYA DISTRIBUTION	70 000	700 000	02/01/2015

(*) La société a pour objet l’achat et la vente de pièces détachées et de tout appareil mécanique après réception d’un bon de commande ferme, avec des conditions de vente particulières.

2.3 - Crédits contractés au cours de l’exercice 2014

La « Société Tunisienne d’Equipement – STEQ » a contracté, durant l’exercice 2014, les crédits suivants :

2.3.1- crédits de gestion (facilités de caisse, escompte commercial, engagement par signature, financement droits de douane et financement en devise)

Les contrats de crédits de gestion conclus par la « STEQ », avec l’ensemble du pool bancaire, totalisent une valeur globale de 21 931 KDT.

Le Conseil d’Administration réuni le 27 février 2014 a autorisé le Directeur Général à renouveler les lignes de crédits de gestion, auprès de l’ensemble du pool bancaire, de signer l’ensemble des actes y afférents et de donner toutes les garanties requises.

2.3.2- Crédits Leasing

Au cours de l'exercice 2014, la société a contracté des crédits bail pour les montants respectifs de 299 873 DT auprès de « HANNIBAL LEASING » et 100 602 DT auprès de « ZITOUNA BANK ».

2.3.3-Billets de trésorerie

La Société Tunisienne d'Equipeement « STEQ » a souscrit, au cours de l'exercice 2014, les billets de trésorerie suivants :

DESIGNATION	DATE D'EMISSION	MONTANT (EN DT)	DUREE (EN JOUR)	DATE D'ECHEANCE	TAUX
FIDELITY SICAV	22/11/2014	2 500 000	330	17/11/2015	8%
AI HIFADH SICAV	05/09/2014	500 000	190	14/03/2015	7.25%
AI HIFADH SICAV	15/10/2014	150 000	90	13/01/2015	7.5%
AI HIFADH SICAV	08/09/2014	500 000	190	17/03/2015	7.25%

2.3.4-Crédit à court terme MOURABHA

La société « STEQ » a conclu avec « BANK ZITOUNA » un contrat de crédit MOURABHA pour une valeur globale de 3 500 000 DT.

Ce crédit a été autorisé par votre Conseil d'Administration réuni en date du 27 Février 2014.

2.3.5-Autres crédits contractés

Courant l'exercice 2014, la « STEQ » a contracté les crédits suivants :

SOCIETE	DATE DE LA CONVENTION	AUTORISATION CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX	MONTANT DU CREDIT	REMBOURSEMENT	CHARGES 2014 EN DT
KOKET	22/04/2014	21/04/2015	8%	200 000	-	16 000
TOTAL				200 000	-	16 000

3- REMUNERATION ET AVANTAGES ACCORDES AUX DIRIGEANTS

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

DIRIGEANTS	AUTORISATION	REMUNERATION ANNUELLE BRUTE	PASSIF AU 31/12/2014	AVANTAGES EN NATURE
Directeur Général	Le Directeur Général a été reconduit dans ses fonctions en vertu du Conseil d'Administration du 4/09/2014 pour une durée de deux années. Le Conseil d'Administration du 20/09/2012 a fixé sa rémunération à 13 mensualités pour un montant mensuel net de 4 000 DT et une prime annuelle.	Salaire : 69 926 DT Prime brute 2013 servie en 2014: 22 119 DT	Primes brutes 2014 estimées et non encore servies : 22 119 DT	Voiture de fonction avec charges connexes y afférentes. Prise en charge des frais de communication.
Directeur Général Adjoint	Le Directeur Général Adjoint a été reconduit dans ses fonctions en vertu du Conseil d'Administration du 4/09/2014 pour une durée d'une année. Le Conseil d'Administration du 20/09/2012 a fixé sa rémunération à 13 mensualités pour un montant mensuel net de 3 000 DT et une prime annuelle.	Salaire : 56 274 DT Prime brute 2013 servie en 2014: 15 844 DT	Primes brutes 2014 estimées et non encore servies: 15 844 DT	Voiture de fonction avec charges connexes y afférentes. Prise en charge des frais de communication.
Administrateurs	PV de l'AGO du 18 juillet 2014 (jetons de présence).	Jetons de présence : 5 000 DT	44 733 DT	

En dehors de ces conventions, nous n'avons pas été informés, par votre Conseil d'Administration, d'autres conventions visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 Mai 2015

Les commissaires aux comptes

Cabinet Neji Fethi

United Experts in Management &

Auditing

Fethi NEJI

Hichem KACEM